

MODIFICATION AUX RÉGLEMENTS DU
CONCOURS DE PHOTOS LES RUES DE QUÉBEC 2007

QUÉBEC, 10 JUILLET 2007 – Le Regroupement des rues de Québec procédé à une modification des règlements du *Concours de photos Les rues de Québec 2007*.

Il y a modification au *point 10 – Divers* concernant la période d'utilisation des photos reçues. Ainsi, le délai pour la permission et le droit d'utilisation des photos soumises dans le présent concours est diminuée à une période de 5 ans.

Une autre modification a été apportée au *point 10 – Divers* en ce qui a trait aux organismes ayant droit d'utilisation des photos. Ainsi, Le regroupement *Les rues de Québec*, les huit associations de gens d'affaires participantes et le CLD de Québec auront droit d'utiliser le matériel reçu durant le présent concours, l'Office du tourisme de Québec a donc été enlevé des organismes ci-haut mentionnés.

Ces modifications sont effectives dès maintenant et s'appliquent pour toutes les photos reçues depuis le début du concours soit le 26 juin à midi.

- 30 -

Source – information :

Annie Côté : 418. 822.4044
annycote@videotron.ca